



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATANIE

AVIS PUBLIC
PUBLICATION DU RÈGLEMENT 297-2025

Avis public est donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la MRC de La Matanie, de ce qui suit :

Que le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Matanie a adopté, le 17 septembre 2025, le *Règlement numéro 297-2025 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments sur le territoire non organisé de Rivière-Bonjour*.

Que le règlement ci-haut mentionné peut être consulté aux bureaux de la MRC de La Matanie situés au 2^e étage du 158, rue Soucy à Matane ou sur le site Internet www.lamatanie.ca

Que ledit règlement entrera en vigueur suivant les dispositions de la Loi.

Fait à Matane,
ce 30^e jour du mois de septembre 2025.

(signé)

Le directeur général et greffier-trésorier
Olivier Banville, urb.